
Assemblée communale du 14 mai 2013

Présidence : M. Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : Mme Monique Vorlet, MM. Rolf Fehlmann et Serge Rey

Présents : 80 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mmes Gisèle Juon, Nathalie Ruch et Marie-Jeanne Vésy
MM. Fabrice Berthoud, Serge Duc, Patrick Maendly et Christian Muller

A 20h00, M. le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 18 du 3 mai 2013, par affichage aux piliers publics par envoi à tous les ménages.

Mme Antonietta La Faci fait remarquer que la convocation n'a pas été affichée au pilier public de Granges-de-Vesin. M. le Président en prend note. Aucune autre remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Il présente brièvement Mme Dorine Gusset, nouvelle conseillère communale, élue le 11 mars dernier suite à la démission de Mme Barbara Pochon. Elle gèrera le dicastère de la santé, du social et de l'accueil extrafamilial. Il signale encore que M. Fabrice Maendly a repris le dicastère des finances.

A la suite de cette présentation, il donne connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2012
2. Comptes 2012
 - 2.1. Fonctionnement
 - 2.2. Investissement
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision et de la Commission financière
 - 2.4. Approbation
3. Divers

Les documents relatifs aux points 1 et 2 ne seront pas lus intégralement étant joints à la convocation.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2012

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, M. le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignements.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2012 est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2012

2.1 Fonctionnement

Lecture est donnée par M. Fabrice Maendly de la récapitulation des comptes de fonctionnement 2012 qui se présente comme suit :

RECAPITULATION COMPTES DE FONCTIONNEMENT	Comptes 2012	
	Dépenses	Recettes
TOTAUX FONCTIONNEMENT	4'591'723.14	4'602'051.26
ADMINISTRATION	410'358.65	75'144.40
ORDRE PUBLIC	170'163.00	71'090.15
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'306'219.75	5'000.00
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	21'524.10	
SANTE	384'784.20	9'055.05
AFFAIRES SOCIALES	467'054.85	13'960.50
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	224'434.25	23'828.00
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	713'246.75	642'462.20
ECONOMIE	28'213.05	250.00
FINANCES ET IMPOTS	865'724.54	3'761'260.96
Excédents recettes fonctionnement	10'328.12	

2.2 Investissements

Lecture est donnée par M. Fabrice Maendly de la récapitulation des comptes des investissements 2012 qui se présente comme suit :

RECAPITULATION COMPTES DES INVESTISSEMENTS	Comptes 2012	
	Charges	Produits
TOTAUX INVESTISSEMENT	122'736.10	598'028.05
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'570.05	8'312.00
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	121'166.05	589'716.05
Excédents charges investissement	475'291.95	

M. Fabrice Maendly précise qu'un montant de Fr. 150'000.- a été attribué à la réserve pour la réfection de la route du Baino, d'un coût total de Fr. 900'000.-, qui sera pris en charge à 50% par la commune et à 50% par l'entreprise Jean Weibel. Il demande s'il y a des questions à ce sujet ou des demandes de renseignements. La parole n'est pas demandée.

2.3 Rapport de l'organe de révision et de la commission financière

Rapport de l'organe de révision

M. Fabrice Maendly donne lecture des conclusions du rapport de l'organe de révision qui recommande à l'assemblée l'approbation des comptes 2012.

Rapport de la commission financière

La commission financière s'est réunie le 6 mai 2013 pour examiner le rapport de révision de la comptabilité 2012 établi par la fiduciaire Revicor Consulting SA. Elle a constaté que les comptes de fonctionnement bouclent avec un bénéfice de Fr. 10'328.12 et que les comptes d'investissement présentent un excédent de produits de Fr. 475'291.95. Sur la base de ces éléments, elle approuve les conclusions du rapport de l'organe de révision et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2012 tels que présentés.

2.4 Approbation des comptes 2012

Les comptes de fonctionnement et des investissements 2012 sont acceptés, à l'unanimité, par l'assemblée.

3. Divers

En préambule, M. le Président donne connaissance de quelques informations concernant les dossiers suivants :

Modération du trafic routier – Sécurisation piétonne

Au vu des réglementations fédérales et cantonales, ce dossier va être très complexe. Il sera traité par étapes. L'idée est d'instaurer, dans un premier temps, des zones 30 km/h avec marquages des priorités de droite des carrefours et aménagement des entrées de village principalement pour Granges-de-Vesin. La seconde étape consistera en la mise en place de mesures d'accompagnement provisoires tel que marquage. Cette étape permettra de tester ces mesures afin de réaliser les éventuels aménagements durables dans une troisième phase.

Etude de fusion

L'étude de fusion avec les communes de Cugy, Fétigny, Ménières et Nuvilly est lancée avec la nomination d'un consultant en la personne de M. Yves Menoud, syndic de Bulle et principal artisan de la fusion Bulle – La Tour-de-Trême. Trois séances du comité de pilotage ont déjà eu lieu et les groupes de travail ont été formés. Le dossier suit donc son cours. Au vu de la sensibilité d'une telle étude, les informations à la population seront données d'une seule voix, par communiqué, pour l'ensemble des communes.

Il ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

Mme Christiane Volery demande, au nom du Conseil de Paroisse, à ce que les avis officiels soient affichés au pilier public des quatre villages de la commune.

M. le Président signale que le nécessaire sera fait.

M. Clément Leu demande ce qu'il en est avec le crédit d'étude pour la sécurisation piétonne.

M. le Président indique que le Bureau de prévention des accidents a transmis un rapport sur la sécurité des routes dans les quatre villages de la commune courant janvier dernier. Sur la base de ce rapport, un dossier sera préparé et mis en consultation publique pour remarques éventuelles de la population.

M. Clément Leu revient sur le dossier du chemin piétonnier de la Léchère à Aumont.

M. le Président relate l'historique de cette affaire. Il précise que des discussions avec l'opposant ont été engagées et que le dossier de la modification du plan d'aménagement local est en cours d'approbation auprès du canton. Sitôt celui-ci approuvé, le nécessaire sera fait pour aller de l'avant avec cet objet.

M. Jacques Monneron, au nom des résidents du quartier des Chenevières à Montet, intervient pour connaître la prise de position du Conseil communal concernant l'entrepôt de matériaux installé dans ce quartier.

M. le Président précise que le propriétaire de la parcelle a été convoqué et qu'un délai au 15 mai prochain lui a été accordé pour supprimer les dépôts entreposés. Si ce délai n'est pas respecté, le Conseil communal y donnera la suite qui s'impose. Il précise encore qu'il n'est pas facile d'intervenir sur fond d'autrui.

M. Pierre Maendly souhaite savoir qui s'occupe de l'entretien des berges de l'Arignon car des barrages ont été érigés par des castors vers le stand de tir de Lully.

M. le Président répond que le Conseil communal se renseignera pour régler ce cas.

M. Clément Leu demande la situation du projet de la place de jeux et des futurs constructions scolaires.

M. le Président signale que le dossier de la place de jeux est en attente. Sa réalisation dépendra des résultats de l'étude lancée pour la création de nouvelles salles de classe.

M. Clément Leu se renseigne sur la procédure de remplacement d'un membre du Conseil communal.

M. Président précise qu'un avis est inséré dans la Feuille officielle du canton de Fribourg et au pilier public avec toutes les informations utiles.

M. Pierre-André Volery revient sur l'installation d'un détecteur avec lampe près du compacteur pour faciliter le dépôt des ordures ménagères.

M. le Président répond que le nécessaire sera fait durant l'automne.

M. Jacques Monneron se demande ce qui est fait avec les sacs à ordures déposés devant le compacteur.

M. le Président précise qu'ils sont fouillés pour rechercher les responsables.

M. Jean-Marie Mollard ajoute que les utilisateurs doivent respecter les indications mentionnées sur l'appareil pour éviter les pannes (nombre de sacs par utilisation).

M. Hernani Santos souhaite savoir si le nombre de classes enfantine et primaire va changer pour la prochaine rentrée scolaire.

M. Patrik Fehlmann répond que ce nombre dépendra des effectifs arrêtés au 15 juin prochain. 2 classes enfantines et 6 classes primaires sont actuellement prévues. Les horaires des classes pour la prochaine rentrée scolaire seront identiques à ceux de l'année en cours.

M. Jacques Monneron s'interroge sur l'utilisation du parking communal de la grande salle de Montet (véhicule stationné lors de manifestations). Le Conseil communal est-il au courant de la chose.

M. le Président répond que dans certains cas des autorisations sont délivrées. Des interdictions de stationner vont être mises en place.

M. Jean-Claude Volery intervient pour signaler la présence de véhicules de chantier sur les bords de la chaussée dans le quartier du Borget à Aumont.

M. le Président signale que le nécessaire sera fait pour améliorer la situation.

M. Jean-Pierre Hadorn souhaite que la commune fasse pression sur les transports publics fribourgeois (TPF) pour améliorer les horaires de desserte (plus de cadences).

M. le Président précise que les cadences horaires sont suivies par la commission des transports de la COREB qui intervient auprès des TPF lorsque les horaires sont mis en consultation. Cette commission défend les intérêts des communes broyardes.

Mme Annelise Volery relève qu'une séance d'information sur les états généraux des transports dans la Broye, ouverte aux autorités et aux habitants, aura lieu prochainement comme mentionné dans le bulletin communal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Il remercie également les citoyennes et citoyens présents et les invite à partager le verre de l'amitié accompagné de la traditionnelle pizza.

L'assemblée est levée à 20h50.

Le Secrétaire

Le Président

D. Fasel

C. Péclard